

## **Rapport du Président**

Commission permanente  
lundi 13 novembre 2023  
**N° CP-2023-9-12-2**  
**N° applicatif 7419**

**12<sup>ème</sup> Commission**  
Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale

**Direction**  
Direction appui et pilotage 2

**Service consulté**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'EHPAD DE L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DU VAL D'ARGENT -HIVA- À SAINTE MARIE AUX MINES AU TITRE DE SES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION**

Résumé : Le présent rapport a pour objectif d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 2 100 000 € à l'EHPAD de SAINTE MARIE AUX MINES pour les travaux d'extension et de restructuration de l'EHPAD sur le site de SAINTE MARIE AUX MINES, de valider la convention correspondante et d'autoriser le Président à la signer.

Cette subvention s'inscrit dans le cadre du dispositif de subvention d'investissement aux EHPAD voté en date du 19 juin 2020 dans le but d'atténuer l'impact financier des projets architecturaux sur le prix de journée payé par les résidents.

La Collectivité européenne d'Alsace porte une politique volontariste de soutien financier aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) au travers d'un dispositif facultatif d'aide à l'investissement.

Par délibération du Conseil départemental du Haut-Rhin n° CD-2020-3-4-1 du 19 juin 2020, le Département du Haut-Rhin, s'alignant ainsi avec les critères d'octroi des subventions en vigueur dans le Bas-Rhin, a adopté les conditions suivantes pour les constructions neuves ou les travaux de réhabilitation/restructuration :

- Un taux de participation de 30%
- Un plafond subventionnable de 70 000€ HT/ place
- Un plancher subventionnable de 15 000€ HT/ place

Portant ainsi le montant maximal de subvention à 21 000€ / place.

Le projet est à l'étude depuis plusieurs années et prévoit :

- le regroupement de l'ensemble des résidents des deux établissements de Sainte-Croix-aux-Mines et de Sainte-Marie-aux-Mines sur le site de Sainte-Marie-aux-Mines,
- la diminution de la capacité de 23 places pour ramener le nombre de places d'hébergement permanent de 209 à 186 places.

Le projet, rendu nécessaire par l'avis défavorable de la commission de sécurité, est une opération d'envergure qui consiste en la reconstruction de l'EHPAD de Sainte-Croix-aux-Mines sur le site de Sainte-Marie-aux-Mines par extension du bâtiment existant. Les travaux vont consister en la démolition d'un bâtiment et en la construction de deux nouvelles ailes raccordées de part et d'autre du bâtiment principal existant.

Ce projet impactera 100 lits d'EHPAD dont 86 chambres individuelles réparties sur 2 étages dans trois unités d'hébergement et dont 14 lits d'UVP (unité de vie protégée) et un PASA (pôle d'activités et de soins adaptés).

Le bâtiment principal existant regroupera l'ancienne Unité de soins de longue durée (USLD) transformée en EHPAD de 56 lits, la Maison de Retraite Spécialisée (MRS) de 30 lits et l'unité de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR dont la compétence est l'ARS).

Ces aménagements offriront un cadre de vie amélioré et plus fonctionnel aux résidents de l'EHPAD, ainsi que de meilleures conditions de travail pour les professionnels.

Le coût de l'ensemble de ces travaux est estimé à 22,10 M€ TTC.

Le plan de financement du projet comporte une aide à l'investissement de 2 150 000 € de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), dont l'attribution a été notifiée par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Grand-Est. A noter qu'une subvention de 1 100 000 € avait déjà été accordée par l'ARS notifiée le 7 décembre 2017.

Dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement des EHPAD, l'établissement est éligible à une subvention d'aide à l'investissement de la part de la Collectivité d'un montant de 2 100 000 €, correspondant à 21 000 € par place.

L'EHPAD de l'Hôpital intercommunal du Val d'Argent (HIVA) financera quant à lui le projet à hauteur de 1 750 000 € et aura recours à un prêt dont la garantie est en cours d'instruction au sein de la Collectivité européenne d'Alsace.

Aussi, il est proposé d'attribuer à l'EHPAD de Sainte-Marie-aux-Mines une subvention d'investissement d'un montant 2 100 000 €, ainsi que d'autoriser la signature de la convention de versement correspondante annexée au présent rapport, permettant ainsi de conclure le plan de financement de l'opération et d'éviter une incidence sur le prix de journée à la charge des résidents qu'induit le recours à un emprunt.

La subvention fera l'objet de plusieurs versements sur présentation de justificatifs selon l'avancement des travaux.

La Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale dans sa séance du 23 octobre 2023 a émis un avis favorable sur ce rapport.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'attribuer à l'EHPAD de Sainte-Marie-aux-Mines, une subvention d'investissement d'un montant 2 100 000 € pour la réalisation des travaux d'extension et de restructuration de l'EHPAD de Sainte-Marie-aux-Mines ;

- D'approuver la convention y afférente à conclure avec l'EHPAD de Sainte-Marie-aux-Mines, telle qu'annexée au présent rapport et de m'autoriser à la signer ;
- D'acter que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante, sous réserve du vote annuel des crédits :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Montant
P101	P101O030	P101E01	T02	(3249) 204-2324-4238	2 100 000 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.